



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Vienne

Centre de Formalités des Entreprises

05.49.88.46.52 / 53

cferm@cm-86.fr

Dissolution

- 1 exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire enregistré aux Impôts
- 1 attestation de parution de l'annonce dans un journal d'annonces légales (texte de l'annonce, nom du journal et date de parution) ou copie du journal
- 1 copie de pièce d'identité pour le liquidateur (si pas dirigeant auparavant)
- 1 déclaration sur l'honneur de non condamnation (si pas dirigeant auparavant)
- Formulaire M2 (2 feuillets signés)
- Redevances (chèques ou espèces) : Voir tarifs du Greffe du Tribunal de Commerce

Mise en sommeil (cessation d'activité sans disparition de la personne morale)

- Formulaire M2 (2 feuillets signés)
- Redevances (chèques ou espèces) : Voir tarifs du Greffe du Tribunal de Commerce

Attention : La mise en sommeil ne dispense pas d'effectuer ensuite la dissolution de la société.

***Pour obtenir plus d'informations,
déclarer en ligne et télécharger les formulaires,
consultez le site www.cfe-metiers.com***

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA VIENNE

19 rue Salvador Allende – BP 409 – 86010 POITIERS CEDEX – Tél : 05.49.88.13.01 – Télécopie : 05.49.88.34.60
Internet : www.cm-86.fr - Courriel : info@cm-86.fr